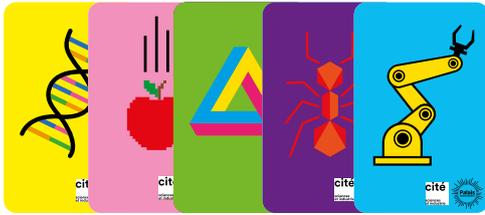


l'abonnement pass



la carte mécène



# Bulletin d'abonnement

À remplir en lettres capitales,  
puis à retourner en billetterie ou par courriel à :  
lepass@universcience.fr

## Pass solo

Plein tarif  x 49 € | Tarif réduit<sup>(1)</sup>  x 35 € pour les professionnels de l'éducation  x 15 € pour les 18-25 ans inclus ou étudiants  
| Gratuit<sup>(2)</sup>  x 0 € pour les personnes en situation de handicap

<sup>(1)</sup> Voir liste des tarifs réduits au verso <sup>(2)</sup> Voir liste des gratuités au verso

## Pass duo

x 69 €

## Pass tribu

x 99 €

## Carte mécène

x 300 €, soit 102 € après réduction d'impôts

## Abonné principal du pass solo, duo, tribu ou carte mécène

Mme  M

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone principal \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir des informations d'Universcience :  oui  non

## Pass tribu

### Bénéficiaires inclus

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

### Bénéficiaires supplémentaires payants

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

## À remplir par l'abonné principal

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

et déclare me conformer aux conditions d'utilisation du pass (au verso)

Signature du titulaire

## ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE L'ABONNEMENT PASS ET DE LA CARTE MÉCÈNE

L'abonnement pass et la carte mécène permettent l'accès aux sites de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI) pendant un an. Ils offrent aux titulaires :

- un accès illimité aux expositions permanentes et temporaires de la Cité des sciences et de l'industrie et dans la limite des places disponibles à son planétarium et à son sous-marin *Argonaute* ;
- un accès illimité aux espaces de la Cité des enfants dans la limite des places disponibles réservées aux abonnés ;
- un accès illimité aux exposés des Étincelles du Palais de la découverte ainsi qu'à son planétarium dans la limite des places disponibles ;
- l'emprunt de documents à la Bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie sur place et en ligne : livres, revues, CD, DVD, etc. ;
- des avantages chez nos partenaires ;
- la réception d'une newsletter réservée exclusivement aux abonnés ;
- des réductions aux restaurants et à la boutique de la Cité des sciences et de l'industrie.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ABONNEMENT PASS ET DE LA CARTE MÉCÈNE

L'abonnement pass est disponible sous trois formes :

2.1. L'abonnement pass solo qui permet au titulaire d'accéder à tous les sites de l'EPPDCSI (Les Étincelles du Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie) et de bénéficier des prestations visées à l'article 1 ci-avant. L'abonnement pass est délivré au tarif réduit sur présentation d'un justificatif pour :

- les professionnels de l'éducation (pass éducation en cours de validité) ;
- les adultes de 18 à 25 ans inclus et les étudiants (carte d'identité) ;
- l'abonnement pass solo est délivré gratuitement aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, aux réfugiés et aux demandeurs d'asiles uniquement via les structures relais du champ social ayant une convention de partenariat avec Universcience.
- l'abonnement pass est délivré gratuitement aux personnes en situation de handicap (titulaires de la carte d'invalidité, de la carte « priorité pour personne handicapée », de la carte « mobilité inclusion », d'une attestation AAH ou d'une carte d'invalidité de pensionnés de guerre), aux ressortissants étrangers en situation de handicap (sur présentation de leur carte d'invalidité) et à leur accompagnateur. Pour l'obtenir, écrire à [lepass@universcience.fr](mailto:lepass@universcience.fr)

2.2. L'abonnement pass duo qui permet à 1 bénéficiaire nominatif + 1 invité non nominatif d'accéder à tous les sites de l'EPPDCSI et de bénéficier des prestations visées à l'article 1 ci-avant.

2.3. L'abonnement pass tribu qui permet à 5 personnes maximum d'accéder à tous les sites de l'EPPDCSI et de bénéficier des prestations visées à l'article 1 ci-avant.

2.4 La carte mécène, offerte en contrepartie d'un don à l'établissement, permet à 1 bénéficiaire nominatif (+ 1 invité non nominatif, selon le montant du don) d'accéder à tous les sites de l'EPPDCSI (Les Étincelles du Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie) et de bénéficier des prestations visées à l'article 1 ci-avant. Les donateurs titulaires de la carte mécène seront également invités à des soirées privées exclusives.

## ARTICLE 3 : DURÉE DE VALIDITÉ

L'abonnement pass et la carte mécène sont valides un an à dater de la souscription (date d'encaissement). L'indisponibilité partielle des offres d'expositions ne peut constituer un motif de prolongation de l'abonnement pass ou de la carte mécène ou même d'un remboursement.

## ARTICLE 4 : UTILISATION DE L'ABONNEMENT PASS ET DE LA CARTE MÉCÈNE

### Confidentialité des données :

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous êtes informé que les données collectées par le présent formulaire font l'objet de traitements à des fins informatives, relationnelles, commerciales ou marketing. Seul l'EPPDCSI-Universcience aura accès à ces informations. Les données ainsi collectées seront conservées cinq ans à partir de votre dernière interaction. Ces données à caractère personnel sont traitées sur la base de votre consentement. Le responsable de ce traitement est l'EPPDCSI-Universcience dont le siège social est situé : Palais de la découverte, avenue Franklin-Delano-Roosevelt, 75008 Paris. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données qui vous concernent. Vous pouvez également en demander la limitation ou la portabilité. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, ou joindre le délégué à la protection des données, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [rgpd@universcience.fr](mailto:rgpd@universcience.fr)

Par ailleurs, vous êtes informé que vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) si vous estimez que ce traitement de données à caractère personnel ne répond pas aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

La carte d'abonnement pass ou la carte mécène est strictement personnelle et non cessible. Elle doit être présentée à chaque visite. Toute cession gratuite ou onéreuse à un tiers est une cause de résiliation immédiate par l'EPPDCSI. L'EPPDCSI se réserve également le droit d'alerter l'abonné en cas d'utilisation abusive de son abonnement (réservations excessives, non-présentations multiples suite à des réservations etc.). Le cas échéant, l'EPPDCSI se réserve également le droit de résilier tout autre abonnement pass ou carte mécène en cours et de refuser tout nouvel abonnement dans les cinq années suivantes. Les titulaires s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'EPPDCSI applicable aux visiteurs, affiché dans ses locaux et disponible sur demande à l'accueil ou en billetterie. En cas d'infraction à ce règlement, l'EPPDCSI se réserve la faculté de retirer l'abonnement pass à tout contrevenant, lequel peut s'exposer en outre à des sanctions pénales.

## ARTICLE 5 : PERTE OU VOL DE CARTES

Le titulaire de l'abonnement pass ou de la carte mécène déclarera dans les meilleurs délais la perte ou le vol, faute de quoi et jusqu'à la date de déclaration de perte ou de vol auprès du service billetterie de l'EPPDCSI, il sera tenu responsable des dégâts occasionnés par le détenteur illicite de la carte perdue ou volée. L'EPPDCSI procédera à la désactivation informatique de la carte perdue ou volée à la date de la déclaration. Sur présentation du récépissé de déclaration de vol auprès des services de police, l'EPPDCSI remplacera la carte du titulaire gratuitement par une autre carte. La validité de cette dernière ne saurait excéder celle initialement prévue.

À défaut de justificatifs, l'EPPDCSI se réserve le droit de facturer au titulaire des frais correspondant à 50 % du tarif de la carte perdue ou volée, à l'exclusion des bénéficiaires de la carte mécène. Si au cours de la même période d'abonnement, la carte était de nouveau égarée ou volée, elle ne serait plus remplacée.

## ARTICLE 6 : ADHÉSION AUX CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE L'ABONNEMENT PASS ET DE LA CARTE MÉCÈNE ET MODIFICATIONS ÉVENTUELLES

6.1. Adhésion : les présentes conditions générales sont disponibles à la billetterie de l'EPPDCSI et remises sur demande de l'abonné. Le fait de s'abonner implique l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales contenues dans ce document ainsi que, conformément à l'article 4 ci-avant, du règlement intérieur de l'EPPDCSI applicable à ses visiteurs.

6.2. Modifications éventuelles : l'EPPDCSI se réserve le droit de procéder à toute modification des présentes sans préavis. Le cas échéant, l'EPPDCSI s'engage toutefois à informer ses abonnés des éventuelles modifications. Ces modifications sont d'effet immédiat quant à leur application et réputées acceptées par les abonnés qui s'engagent à respecter les nouvelles conditions d'utilisation de leur carte. À ce titre, elles ne pourront faire l'objet de la part des abonnés, ni d'aucune contestation, ni d'aucune demande de remboursement.

## ARTICLE 7 : CONDITIONS D'UTILISATION RELATIVES À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

L'abonnement pass ou la carte mécène inclut l'accès à la Bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie ainsi que l'emprunt de documents. Les modalités d'emprunt et la responsabilité d'usage sont précisées dans le règlement de la carte de prêt BSI disponible au guichet de la bibliothèque et remis sur demande de l'abonné.